



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

Direction Départementale  
des Territoires

**ARRETE n° 2017-0358**  
**modifiant l'arrêté n°2016-0357 du 9 mai 2016 portant autorisation de pêche à des fins**  
**scientifiques et écologiques pour la Fédération départementale pour la pêche et la protection**  
**du milieu aquatique du Cher**

----

La Préfète du Cher,  
Chevalier de la Légion d' Honneur,  
Officier de l'ordre national du mérite,

Vu le titre III du livre IV du Code de l' Environnement, notamment les articles L.436-9, R.432-5 à R.432-11 ;

Vu le décret n°77-1141 du 12 octobre 1977 pris pour application de la loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature ;

Vu la circulaire PN-SPH n° 89/626 du 20 février 1989 modifiée par le décret 94-40 du 7 janvier 1994 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-0357 du 09 mai 2016 portant autorisation de pêche à des fins scientifiques et écologiques pour la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Cher

Vu la demande de modification formulée le 10 mai 2017 par la Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-0692 du 20 juin 2016 accordant délégation de signature à Mme Gaëlle LEJOSNE, directrice départementale des territoires du Cher ;

Vu l'arrêté n° 2017-0192 du 6 avril 2017 accordant subdélégation de signature à certains agents de la direction départementale des territoires du Cher ;

Sur proposition de la directrice départementale des territoires du Cher ;

**ARRÊTE :**

**Article 1er** : L'article 3 de l'arrêté n°2016-0357 du 9 mai 2016 est modifié comme suit :

## **Responsable de l'exécution matérielle :**

Sont désignés en tant que responsable de l'exécution matérielle des opérations :

- M,COUTURIER Pierre
- M,STEPHAN Christian
- M,BARACHET Gérard
- M,MERIC Jean
- M,CROUZEAUD Freddy
- Mme MARCON Camille
- M,DELLIAUX Laurent
- Mme PICARD Charlotte

Le reste de l'arrêté n°2016-0357 susvisé reste inchangé.

## **Article 2 - Exécution :**

Le secrétaire général de la préfecture du Cher, la directrice départementale des Territoires du Cher, le commandant du groupement de gendarmerie du Cher, les agents du service départemental de l'AFB du Cher ainsi que tous les agents visés à l'article L.437-1 du code de l'Environnement, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Bourges, le 16 mai 2017

Pour la préfète et par délégation,  
Le chef du service Environnement et Risques

  
Luc FLEUREAU